



Mensonge de l'agence immobilière

Par **beni8**, le **28/03/2017** à **19:19**

Bonjour à tous,

Je me présente rapidement, Benjamin, 30 ans et propriétaire depuis quelques jours.

Je me permets de vous solliciter à travers ce forum suite à un problème que je viens d'avoir.

En effet lors des 2 visites que j'ai faites du bien (une fois seul et une fois accompagné de 2 personnes) l'agent m'a indiqué qu'une place de parking accompagnait le bien mais il ne s'y garant pas car il ne s'avait pas exactement laquelle.

Lors de la signature du compromis fait en agence, j'ai signé en faisant confiance à l'agent (qui m'a été recommandé).

J'ai signé il y a une semaine la vente final (entre deux réunion au travail) donc j'ai signé et je ne pensais plus à la place de parking qui pour moi était acquise car c'est ce que m'a dit l'agent immobilier.

Il y a quelque jour je vais dans mon nouvel appartement pour commencer les quelque travaux à faire et je me rends compte que je ne sais toujours pas quelle est ma place de parking. Je regarde dans les papiers liés à la vente et la je commence a avoir peur car je ne vois rien. Je fais un mail à l'agent immobilier et il me réponds qu'il n'y a pas de place de parking.

Ma question est donc la suivante :

Que puis-je faire ?

En effet j'ai signé et j'accepte entièrement mon erreur. Cependant je pense qu'il y a eu un abus de la part de l'agent.

C'est mon premier achat et j'ai eu confiance aveugle envers l'agent immobilier.

Merci d'avance de vos retour.

Cordialement.

Par **goofyto8**, le **28/03/2017 à 19:34**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

malheureusement c'est uniquement le descriptif du bien que vous avez signé qui fait foi.
le descriptif verbal de l'agent immobilier ne compte pas.

Par **beni8**, le **28/03/2017 à 19:42**

Il n'y a pas ici d'abus de confiance ?
Il est professionnel de l'immobilier, moi son client (en plus je le paye).
Il me dit de signer après m'avoir dit que j'avais une place de parking.
J'ai signé car j'avais confiance.

Je serais pour la prochaine fois mais je perds ici les frais d'agence et une place de parking.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **28/03/2017 à 21:57**

Bonsoir,
Formulé autrement, avez vous une preuve écrite ou enregistré la conversation ?

Par **Lag0**, le **29/03/2017 à 07:06**

[citation]Il n'y a pas ici d'abus de confiance ? [/citation]

Bonjour,

Non, l'abus de confiance c'est tout à fait autre chose :

[citation]Article 314-1

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge

de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.[/citation]

Par **beni8**, le **24/07/2017** à **21:28**

Bonjour à tous,

Je viens de tomber sur ce mail que m'a fait l'agent immobilier:

Bonjour Monsieur,

Effectivement nous avons rentrer un bien vendredi qui serais très bien pour un achat à loué direct.

c'est un grand F1 avec place de parking , l'immeuble est assez récent

.....

Ceci est donc une "preuve" écrite non ?

Que puis-je faire ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Visiteur**, le **24/07/2017** à **21:33**

Bonjour,

Prenez un avocat et intentez une action en réduction de prix, en sachant que ce n'est pas joué...

Par **beni8**, le **25/07/2017** à **20:50**

Merci pour votre réponse rapide.

Cette action est-elle raisonnable en terme de coût ? Les coûts d'avocat par rapport à la somme à récupérer.

Merci d'avance de vos conseils.

Cordialement.

Par **morobar**, le **26/07/2017** à **07:59**

Bonjour,

L'action a peu de chances de prospérer car rien ne permet de relier le mail de l'agence au

bien vendu, d'autant qu'il est question de location...
Ce qui importe sont les écritures, à savoir le compromis et l'acte de mutation.

Par **Lag0**, le **26/07/2017** à **08:25**

[citation] d'autant qu'il est question de location... [/citation]

Bonjour Morobar,

Il n'est pas question de location, mais d'un bien à acheter pour mettre en location, ce que, probablement, recherchait beni8.

[citation]qui serais très bien pour un achat à loué direct.[/citation]

Par **Tisuisse**, le **26/07/2017** à **08:49**

Bonjour,

Sans revenir sur les réponses judicieuses faites par mes confrères, je conseillerai à beni8 de se rapprocher du syndic de copropriété, voire de son conseil syndical, pour savoir si les places de parking qui existent sont nominatives (utilisable par son seul propriétaire) ou collectives (donc accessibles à tous). Ensuite, il avisera.